

ÉLECTIONS

Nouvelle inscription

Afin de pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir **au moins 18 ans** la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^e tour de l'élection à partir de 2019)
- Être **français (sauf pour les élections municipales et européennes)**
- **Jour de ses droits civils et politiques.**

À noter :

- Les Français atteignant l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien effectué leur recensement à 16 ans,
- Les Français obtenant la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales,
- Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Vous pouvez vous inscrire

- À la mairie du domicile,
- À la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- À la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- À la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- À la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire sur une liste électorale

En ligne

Avec le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

En mairie

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile

- Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription

[cerfa_12669-02.pdf \(pdf - 294 Ko\)](#)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants à la mairie :

- Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription
- Photocopie d'un justificatif d'identité en cours de validité
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 ans
- [cerfa_12699_02.pdf \(pdf - 643 Ko\)](#)

Déménagement

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Retour en France

Si vous n'étiez pas inscrit sur une liste électorale communale pendant votre séjour à l'étranger, il faut vous inscrire sur la liste électorale de votre commune. Il vous suffit de procéder aux mêmes formalités que pour une première inscription.

- [cerfa_12669-02.pdf \(pdf - 294 Ko\)](#)